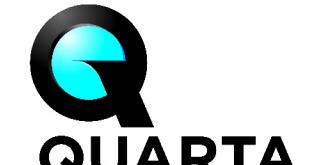


COMMUNE DE PLEDRAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENTS GRAPHIQUES  
DU REGLEMENT

Sud-Est



QUARTA  
WWW.QUARTA.FR  
AGENCE DES TERRITOIRES DE LA LANDE  
22300 Saint-Brieuc de la Lande  
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE  
Tel. +33 (0)9 99 30 12 12  
contact@quarta.fr

ARRET : 6 JUILLET 2017  
APPROBATION : 31 MAI 2018

Dossier n°

SJ62161U

Echelle :

1/5000

Légende

- 01 - Espace boisé classé au titre du L. 113-1 du code de l'urbanisme
- 05 - Emplacement réservé
- 07 - Bâti à préserver au titre du L. 151-19 du code de l'urbanisme
- 07 - Espace paysager au titre du L. 151-23 du code de l'urbanisme
- 16 - Bâtiment pouvant changer de destination au titre du L. 151-11 du code de l'urbanisme
- 18 - Orientations d'aménagement et de programmation

- Bocage (L. 151-23)
- chemin de randonnée
- secteur de diversité commerciale à protéger
- Cours d'eau

- ★ Arbres identifiés
- Marge d'isolation acoustique
- Sites archéologiques

Zones humides d'après l'inventaire réalisé par St-Brieuc Agglomération et validé par la CLE le 11 juillet 2014 auquel se réfère l'article 4 du Règlement du SAGE (et par la commune le 23 février 2016)

- ZONES :
- 1AU : Zone à urbaniser dédiée à l'habitat
- 1AUY : Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme dédiée à l'habitat
- 2AUe : Zone à urbaniser à long terme dédiée aux équipements
- A : Zone agricole
- Aa : Zone agricole inconstructible
- N : Zone naturelle
- Nt : Zone naturelle dédiée aux activités touristiques et de loisirs
- UA : Zone urbaine centrale
- UB : Zone urbaine en frange du centre-bourg
- UC : Zone urbaine pavillonnaire
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements
- UH : Zone urbaine permettant le comblement des dents creuses dans les hameaux
- UY : Zone urbaine dédiée aux activités économiques

Emplacement réservé n°	Situation	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Ouest du bourg	Création d'une voie de déclivité de l'agglomération	44 495 m <sup>2</sup>	Conseil Départemental
ER 2	Nord du bourg	Création d'une voie	1 502 m <sup>2</sup>	Commune
ER 3	Ouest du bourg	Maintien du chemin piéton	308 m <sup>2</sup>	Commune
ER 4	Bois	Aménagement d'une aire de camping-car	2 858 m <sup>2</sup>	Commune
ER 5	Les Landes	Aménagement d'un giratoire	11 632 m <sup>2</sup>	Commune
ER 6	Le Heussard	Elargissement de la RD27	6 816 m <sup>2</sup>	Commune

